

Les 10 Commandements du randonneur

Merci de :

- 1 Rester sur les chemins et sentiers balisés,
- 2 Respecter les clôtures, refermer les barrières,
- 3 Faire attention aux cultures et aux animaux,
- 4 Tenir compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasses traditionnelles,
- 5 Ne pas faire de feu et de ne pas fumer dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles,
- 6 Ne pas jeter de détritrus, les emporter avec soi,
- 7 Rester courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature,
- 8 Se montrer silencieux et discret, observer la faune et la flore sans la toucher,
- 9 Respecter les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage,
- 10 Signaler au plus tôt, à la mairie ou au service randonnée du Comité départemental du Tourisme toute difficulté rencontrée sur les parcours (obstacles, défauts de balisage,...)

La pratique motorisée n'est pas recommandée sur cet itinéraire.